



SM du Sud-Est de l'Escaut (SYMSEE) (Siren : 200041895)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Solesmes
Arrondissement	Cambrai
Département	Nord
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	10/01/2013
Date d'effet	10/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Georges FLAMENG

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	9 Rue Jules Guesde
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	59730 Solesmes
Téléphone	03 27 37 30 93
Fax	
Courriel	slebon.siahsa@orange.fr ou syndicat.selle@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	498 914
Densité moyenne	258,54

Périmètres

Nombre total de membres : 6

- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
59	CA de la Porte du Hainaut (200042190)	CA
59	CA du Caudrésis et du Catésis (200030633)	CA
59	CA Valenciennes Métropole (245901160)	CA
59	CC du Pays de Mormal (200043321)	CC
59	CC du Pays Solesmois (245901038)	CC
02	CC Thiérache Sambre et Oise (200071983)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique <i>Le syndicat a pour objet, d'une manière générale, d'assurer le meilleur fonctionnement possible du réseau hydraulique de ses collectivités territoriales et en particulier : - d'obtenir et de réunir les fonds nécessaires au bon fonctionnement du syndicat, tant en fonctionnement qu'en investissement - de procéder à la réalisation d'un plan d'entretien et de gestion de la rivière en procédant à toutes les études nécessaires - de réaliser les études et les travaux d'aménagement hydraulique et d'entretien du cours d'eau afin : ° d'assurer la pérennité des ouvrages nécessaires au bon écoulement des eaux ° d'améliorer la qualité des eaux ° d'entreprendre des actions de dératisation ° de lutter contre l'érosion des sols - de favoriser la prise en compte de l'ensemble des fonctions remplies par un cours d'eau (hydraulique, écologique, touristique, paysagère, etc...) - de permettre une programmation pluriannuelle et hiérarchisée des interventions basées sur des techniques diversifiées, qu'elles soient préventives ou curatives - de favoriser les actions pédagogiques dirigées vers le public</i>
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)